

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 04 juin

National 3
FINALES JEUNES À MONTAMISÉ
Finale Challenge Dansac à partir de 9h45
Finale Challenge U15 à 14h30
Finale Challenge U17 à 17h00

FINALES COUPES DU POITOU À VASLES

Réunion foot féminin à 10h00
Finale foot à 8 à 15h30
Finale foot à 11 à 17h00

Mardi 07 juin

Commission Promotion de l'Arbitrage à
Château-Larcher
Statut de l'Arbitrage

Mercredi 08 juin

Commission Sportive

Jeudi 09 juin

Commission de Discipline
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 14
Avis aux éducateurs	p. 15
Commission Sportive	p. 16
Commission Jeunes	p. 28
Documents divers	p. 39

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

FINALES JEUNES À MONTAMISÉ,
C'EST DEMAIN !

SAMEDI 4 JUIN - STADE DE LA VALLÉE - MONTAMISÉ

FINALES DE JEUNES

CHALLENGE DANSAC | À PARTIR DE 9H45
SO CHÂTELLERAULT (2) - LA PALLU CERNAY ST GENEST - POITIERS 3 CITÉS (2) - MIGNÉ-AUXANCES (2)

CONFÉRENCE EMPLOI U15-U17 | 10H45 - 12H15
CONFÉRENCE EMPLOI U13 | 14H00 - 14H45

FINALE U15 | 14H30
POITIERS TROIS CITÉS - SO CHÂTELLERAULT (2)

FINALE U17 | 17H00
G.J VALLÉE VIENNE & MOULIÈRE - G.J FOOT SUD 86

INÉDIT - 9H À 19H
FORUM
POUR LA FORMATION & LES MÉTIERS DU SPORT



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

JOURNAUX SPECIAUX AG DISPONIBLES

RÉUNION CDOS

PREVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES

Mardi 7 juin de 19h à 21h à Poitiers



PARTENAIRE

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOS PROJETS

Pour vous accompagner dans la gestion et le développement de votre activité, votre Conseiller s'appuie sur nos filiales spécialisées et notamment :

ASSURANCES DOMMAGES

Pacifico la compagnie d'assurances dommages couvre vos véhicules professionnels, vos locaux, vos matériels...



FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Crédit Agricole Leasing & Factoring est un acteur majeur du crédit bail et de l'affacturage en France et en Europe.



GESTION D'ACTIFS

Amundi élabore des solutions d'épargne et des services adaptés à ses clientèles institutionnelle, entreprises et particuliers, en France et à l'étranger.



ENCAISSEMENT DES HONORAIRES

Partenaire des professions libérales de santé, Santeffi propose des solutions expertes pour l'encaissement des honoraires.



SYSTÈMES DE SÉCURITÉ TÉLÉSURVEILLÉS

Spécialiste de la télésurveillance depuis plus de 30 ans, Nexecur garantit aux entreprises une solution efficace et sur mesure contre le vol.



ASSURANCES DE PERSONNES

Predica la compagnie d'assurances de personnes assure vos arrêts de travail, votre complémentaire santé collective mais aussi votre épargne retraite.





AVIS AUX CLUBS

FINALE CHALLENGE DU POITOU FEMININES

Samedi 4 juin
Stade de Vasles
Finales des coupes du Poitou

15h30 foot à 8
Av79/Autize/Chamois reçoit Co Cerizay

17h foot à 11
Stade Poitevin reçoit Fc Gatinaise

Féminine



Organisées par les Districts des Deux-Sèvres et de la Vienne
avec le concours du club de Vasles



JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

La **Journée Nationale des Débutants** « **Bernard DELCAMPE** » aura lieu le Samedi 18 Juin 2022 sur les installations de Nieuil l'Espoir.

Pour l'inscription, il est demandé aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire suivant (lien : <https://forms.gle/nq3qQBLqDrrf5WsG6>) pour le mardi 7 juin 2022.

Vous trouverez également la **répartition prévisionnelle des clubs actualisée sur notre site internet** (matin/après-midi). Attention, celle-ci pourra être modifiée en fonction des inscriptions réelles.

CHALLENGE DEPARTEMENTAL P.E.F. ENVIRONNEMENT



Le District de la Vienne de Football organise un Challenge Départemental ayant pour objectif de mettre en avant une action du Programme Éducatif Fédéral.

Cette saison, le thème retenu est la protection de l'environnement avec comme action : le ramassage des déchets dans et autour de vos installations sportives.

Le District souhaite récompenser les 5 meilleures actions.

Pour participer, vous devez :



- Prendre des photos et/ou vidéos, voire convoquer la presse
- Et retourner la fiche action ainsi que les justificatifs avant le mercredi 31 mai 2022 à district@foot86.fff.fr

Toutes les fiches transmises depuis le début de la saison seront prises en compte pour ce Challenge.

Une fois les productions reçues, un jury composé de membres du District se réunira pour déterminer les 5 lauréats.

À vous de jouer !!

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

▪ **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

MESSAGE DE LA LFNA SUR LES LICENCES

Concernant la projection sur la prochaine saison, nous vous invitons, dès à présent, à **relancer vos licenciés qui n'ont pas encore honoré leur cotisation licence 2021/2022**.

Deux méthodes d'envoi retenues par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations :

- **Envoi par mail** lui rappelant son devoir de cotisation, le montant restant à payer
- **Envoi par courrier en recommandé** lui rappelant son devoir de cotisation et le montant restant à payer



Nous insistons sur ces preuves d'envoi qui devront être fournies à la Commission Régionale de Contrôle des Mutations (vvallet@lfna.fff.fr) **avant que vous ne formuliez une éventuelle opposition** à son départ entre le 1^{er} Juin et le 15 Juillet inclus.

Nous reviendrons vers vous mi-Mai pour l'envoi des différents imprimés de demande de licence, en vous incitant aussi à utiliser de plus en plus la procédure dématérialisée surtout pour vos renouvellements.

OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous : <https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr

SYNTHÈSE PROTOCOLE FFF – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR
<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr
Téléphone : 05-49-44-83-53.



INFORMATIONS CDOS VIENNE

Prévenir les violences sexuelles

Mardi 7 juin de 19h à 21h à Poitiers

[Inscription](#)

Sport sur prescription médicale (niveau 1)

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés du mouvement sportif, le CDOS de la Vienne organise une formation professionnelle sur la thématique suivante :

Sport sur prescription médicale (niveau 1)

En effet, le sport-santé est devenu une orientation forte de notre société et des partenaires publics du sport. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise de pratiquer de l'activité physique et sportive pour être en bonne santé. Si le mouvement sportif y contribue de manière informelle, les clubs et comités peuvent accroître leur rôle en développant de nouvelles formes de pratique.

Cette formation de 4 jours, 8 heures/jour, soit 32 heures au total se déroulera en présentiel :

Du 27 au 30 juin 2022

De 9h à 18h à Poitiers

PUBLIC : Educateur sportif d'une association fédérée ou d'une collectivité territoriale.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme d'éducateur du ministère des sports et avoir suivi une formation PSC1.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Assurer un accueil de qualité des personnes souhaitant pratiquer un sport sur prescription médicale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- > Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique adaptée
- > Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- > Connaître les caractéristiques générales des principales pathologies chroniques

PROGRAMME et INSCRIPTION, [cliquez-ici](#)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

PORTAIL DES OFFICIELS

Quelques informations importantes concernant l'accès à vos désignations et plus largement l'accès à votre espace officiel.

Le lien permettant de consulter les désignations depuis « Mon compte FFF » (ancienne application) **n'est plus fonctionnel**.

Les Officiels devront donc dès à présent se rendre sur le [Portail des Officiels](#) (nouvel espace depuis le début de la saison) pour prendre connaissance de leurs désignations, rédiger leurs rapports, etc..

Lien pour se connecter > <https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

Une déconnexion/reconnexion semble nécessaire pour ceux ne voyant pas leurs désignations.

Si un problème technique persiste, merci de me communiquer vos identifiants (mail et mot de passe) pour suite à donner par le pôle technique de la FFF (ou en remontant directement votre problème à pole-technique@fff.fr).



AVIS AUX EDUCATEURS

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

LUSIGNAN RECHERCHE UN COACH

Le club de Lusignan est activement à la recherche d'un coach pour son équipe senior masculine (D2 la saison prochaine).

GRANDE SOIRÉE AEF 86 – AVIS AUX COACHS !

Au Pied du Château ! Dans un cadre verdoyant au **Stade de CHÂTEAU-LARCHER**
Le **Vendredi 24 juin 2022** à partir de 18 h 30.

DU FOOT à la carte (jeu à 5 à 8 - Foot en Marchant, Tennis Ballon...).

Tu es coach, tu peux également venir avec des coachs de ton Club, te détendre, rencontrer d'autres coachs, jouer, échanger pour une soirée festive et conviviale.

Possibilité de restauration et buvette sur place.

Si tu es intéressé et pour faciliter notre logistique, merci de confirmer ta présence avant le **vendredi 17 juin** à :

- nom: Patrice BILLY
- par SMS: 06.75.57.71.85
- mail: pat.billy@wanadoo.fr

Ou

- nom: Christian SAVIGNY
- par SMS: 06.88.33.44.20
- mail: sarl.de.mauroc@orange.fr



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 1^{er} juin 2022
Procès-verbal n° 37

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. François PAIREMAURE et Jean - Louis OLIVIER.
Par courriel M. Didier DANIEL.
Excusé M. Gérard MOUSSAC
Non convoqué M. Éric MAIOROFF

Approbation du PV n° 36 sans modification

RAPPELS IMPORTANTS

Décision de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011 à Quinçay

Lorsque l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes :

- Pour l'accession de Départemental 2 à Départemental 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2^{ème}) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement (en tenant compte, en cas d'égalité, du goal avérage obtenu par ce nouveau classement).

- Pour le maintien ou la rétrogradation : du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement au-dessus.

RAPPELS IMPORTANTS POUR LES COUPES et CHALLENGES

Lors de la phase finale (à partir des ¼ de finale), les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs maximum avec la possibilité d'inclure un 2^{ème} gardien

En conformité avec les Règlements Généraux de la FFF (article 144) et de la LFNA (article 24.A), il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match sur toute la compétition.

Dans les compétitions régionales et départementales, **les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants** et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Il est en de même pour les Coupes Régionales et Départementales selon les dispositions spécifiques du règlement de la compétition concernée.



Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021-2022 avec 2 descentes de R3

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule de 14 → 1 poule de 12	Accessions en R3 : 2	Ozon (1) et Usson L'Isle (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 4	Lusignan (1), Fleuré (1), L'Envigne (1) et Rouillé (1)
Départemental 2 2 poules de 12 24	Accessions en Départemental 1 : 2	A : Nord Vienne (1) B : Chauvigny (3)
	Rétrogradations en Départemental 3 : 6	A : Cernay St Genest (1), Boivre (1) et Availles en Châtellerauld (1) B : Montmorillon (3), St Benoît (2) et Valence en Poitou (OC) (1)
Départemental 3 1 poule de 12 et 2 poules de 13 → 3 poules de 12 36	Accessions en Départemental 2 : 4	A : Ingrandes (1) ① B : Civaux (1) et Poitiers Cep (1) C : Stade Poitevin (3)
	Rétrogradations en Départemental 4 : 9	A : ASM (1), Coussay les Bois (1) et Leigné sur Usseau (1) B : Poitiers Baroc (1) (FG), Migné Auxances (3) et Jaunay Marigny (2) C : Lusignan (2), Brion St Secondin (2) et Poitiers 3 cités (2) ②
Départemental 4 5 poules de 12 60	Accessions en Départemental 3 : 6	A : Quinçay (1) B : Ozon (2) et/ou Châtellerauld SO (3) ③ C : Lavoux-Liniers (1) D : St Maurice Gençay (1) E : Vouneuil Béruges (2)
	Rétrogradations en Départemental 5 : 10	A : Jaunay Marigny (3) (FG) et Ceaux La roche (1) B : Cenon / Vouneuil (2) et Châtellerauld Portugais (3) C : Montmorillon (4) (FG) et L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) (FG) D : ACG Foot Sud 86 (3) et Brion St Secondin (3) E : Poitiers Beaulieu ES (1) et St Benoît (3) Rétrogradation supplémentaire : Poitiers 3 cités (3) ④
Départemental 5	Accessions en Départemental 4 : 7	A : Sammarcolles / Mouterre Silly (1) B : Thuré Besse (2) et Colombiers (1) C : Ozon (3) ou Les Ormes (1) ③ D : Vallée du Salleron (1) E : Bouresse (1) et Valence en Poitou-Couhé (1) ④ F : Smarves Iteuil (2)

① Si dissolution de l'entente.

② Suite évocation sur le match Poitiers 3 cités (2) – Chasseneuil St Georges (2) en Départemental 3 poule C du 15/05/22.

③ Dossier en instance suite à un dossier disciplinaire en appel.

④ Suite à la rétrogradation Poitiers 3 cités (2) qui entraîne la rétrogradation de Poitiers 3 cités (3).



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Adriers	GJ 3 Vallées 86	Poitiers 3 cités
Availles en Châtelleraut	GJ Foot Sud 86	Poitiers Asac
Avanton	Ingrandes	Poitiers Cep
Biard	L'Envigne	Poitiers Portugais
Boivre	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Brion St Secondin	Ligugé	Smarves Iteuil
Cenon sur Vienne	Mignaloux Beauvoir	Sommières St Romain
Cernay St Genest	Migné Auxances	St Benoît
Champagné St Hilaire	Montamisé	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Montmorillon	Valence en Poitou – Couhé
Château Larcher	Naintré	Valence en Poitou OC
Châtelleraut SO	Nalliers	Vallée du Salleron
Civaux	Neuville	Vendlogne
Colombiers	Nieuil l'Espoir	Verrières
Coussay	Nord Vienne	Villeneuve Chauvigny
Coussay les Bois	Nouaillé Maupertuis	Vouillé
Dissay	Oyré Dangé	Vouneuil Béruges
Espoir	Ozon	Vouneuil sur Vienne
Fleuré	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouzailles

DEPARTEMENTAL 3

Départemental 3 (classement des 2 ^{èmes})		Poule	Points	Bp	Bc	dif.
1	Poitiers Cep 1892 (1)	B	21	28	10	18
2	Nieuil l'Espoir (2)	C	21	18	14	4
3	Antran (2)	A	20	22	17	5



DEPARTEMENTAL 4

Départemental 4 (classement des 2èmes)		Poule	Points	Bp	Bc	dif.
1	Châtelleraut SO (3)	B	24	25	16	9
2	Croutelle (1)	E	20	22	16	6
3	Buxerolles (3)	C	18	12	12	10
4	Verrières (2)	D	15	21	13	8
5	L'Envigne (2)	A	11	18	24	-6

DEPARTEMENTAL 5

Départemental 5 (classement des 2èmes)		Poule	Points	Bp	Bc	dif.
1	Colombiers (1)	B	24	51	11	40
2	Valence en Poitou Couhé (1)	E	20	23	11	12
3	Les Ormes (1)	C	20	24	26	-2
4	Ouzilly (1)	A	18	18	16	2
5	Sanxay (1)	F	16	20	25	-5
6	Fleuré / St Julien l'Ars (3)	D	ne peut pas accéder			

Match n° 23758408 : Availles Limouzine (1) – Poitiers Beaulieu FC (1) en poule E du 15/05/22

Feuille de match informatique ou papier non reçue à ce jour.

Courriel du club d'Availles Limouzine signalant avoir confié la feuille de match papier au club de Poitiers Beaulieu FC qui devait la déposer au District.

Le Club d'Availles Limouzine a fourni les renseignements à l'établissement de la feuille de match.

Malgré une 2^{ème} relance, la Commission n'a pas reçu les informations demandées au club de Poitiers Beaulieu FC.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe d'Availles Limouzine (1) avec 3 buts à 0.

Amende de 32€ au club de Poitiers Beaulieu FC pour frais de dossier.

Dossier classé.



CHAMPIONNAT FÉMININ SENIOR

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021-2022 avec 0 descente de R2

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule de 12 → 1 poule de 10	Accession en R2 : 1	Châtelleraut SO (2)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 2	Pays Thénezéen (1) FG et Fontaine le Comte (1)
Départemental 2 1 poule de 8 → 1 poule de 10	Accession en Départemental 1 : 1	Stade Poitevin (1)
	Rétrogradation en Départemental 3 : 1	Poitiers Gibauderie (1)
Départemental 3	Accessions en Départemental 2 : 2	Gatinaise (1) et Le Tallud (1)

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n°24288758 : Bressuire (1) – Poitiers 3 Cités (1) en poule A du 28/05/22

Courriel du club de Poitiers 3 Cités (le 28/05/22 à 12h48) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Poitiers 3 Cités (1) (sans déplacement)

Compte tenu du week-end prolongé, la commission ne percevra pas d'amende.

Match n°24288759 : Stade Poitevin (1) – Niort St Florent (1) en poule A du 28/05/22

Courriel du Stade Poitevin (le 27/05/22 à 13h43) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Stade Poitevin (1) (sans déplacement de Niort St Florent (1))

Compte tenu du week-end prolongé, la commission ne percevra pas d'amende.

Match n°24288790 : Gati Foot (1) – Niort St Florent (2) en poule B du 28/05/22

Courriel du club de Gati Foot (le 23/05/22 à 16h09) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Gati Foot (1) (sans déplacement de Niort St Florent (2))

Compte tenu du week-end prolongé, la commission ne percevra pas d'amende.

Match n°24288820 : Celles-Verrines (1) – Châtelleraut SO (1) en poule C du 28/05/22

Courriel du club de Celles-Verrines (le 24/05/22 à 21h50) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Celles-Verrines (1) (sans déplacement de Châtelleraut SO (1))

Compte tenu du week-end prolongé, la commission ne percevra pas d'amende.

Match n°24288821 : Cerizay-Interbocage (1) – Autizé Orée (1) en poule C du 28/05/22

Courriel du club de Autize Orée (le 27/05/22 à 13h22) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de Autizé Orée (1) (sans déplacement)

Compte tenu du week-end prolongé, la commission ne percevra pas d'amende.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Autizé Orée (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour



COUPE TASSIN

COUPE TASSIN : Finale le 12/06/22 à 17h

20	BUXEROLLES (1)	R1 A	MIGNE AUXANCES (1)	R2 A	
	CHAUVIGNY (2)	R2 B			

Rappel : pour la finale, le club recevant doit fournir la tablette et le club visiteur doit prévoir un jeu de maillots de remplacement en cas de couleurs identiques.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 24520803 : Brion St Secondin (1) – Boivre (1) du 22/05/22

		Location terrain	156,80 €
Recette	784,00 €	Forfait sur recette	40,00 €
		Frais d'arbitrage	146,96 €
		Déplacement du club visiteur	45,00 €
Total des recettes	784,00 €	Total des dépenses	388,76 €
		Bénéfice	395,24 €
Sera prélevé au club recevant	429,58 €	Sera crédité au club visiteur	242,62 €

Match n° 24524602 : Valdivienne (1) – Fleuré (1) du 28/05/22

		Location terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Forfait sur recette	40,00 €
		Frais d'arbitrage	167,81 €
		Déplacement du club visiteur	12,00 €
Total des recettes	0,00 €	Total des dépenses	219,81 €
		Déficit	219,81 €
Sera prélevé au club recevant	109,91 €	Sera prélevé au club visiteur	97,90 €



Match n° 24524603 : Brion St Secondin (1) – Poitiers 3 cités (1) du 29/05/22

		Location terrain	140,00 €
Recette	700,00 €	Forfait sur recette	40,00 €
		Frais d'arbitrage	146,96 €
		Déplacement du club visiteur	28,00 €
Total des recettes	700,00 €	Total des dépenses	354,96 €
		Bénéfice	345,04 €

Sera prélevé au club recevant **387,48 €** Sera crédité au club visiteur **200,52 €**

COUPE LOUIS DAVID : Finale le 11/06/22 à 20h

124	VALDIVIENNE (1)	D2B	POITIERS 3 CITES (1)	D1	
-----	-----------------	-----	----------------------	----	--

Rappel : pour la finale, le club recevant doit fournir la tablette et le club visiteur doit prévoir un jeu de maillots de remplacement en cas de couleurs identiques.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 24520796 : Espoir (1) – Quinçay (1) du 22/05/22

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel qui rétablit le résultat acquis sur le terrain (PV n° 10 du 30/05/22).

L'équipe d'Espoir (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

Match n° 24527207 : Colombiers (1) – Espoir (1) du 29/05/22 reporté le 05/06/22

Courriel du club de Colombiers (27/05/22 à 16h05) qui demande à ce que la rencontre en rubrique soit fixée au lundi 06/06/22 à 18h suite au 1^{er} report du match dû à l'appel du club d'Espoir.

Refus du club d'Espoir (31/05/22 à 17h30)

Visio conférence entre les clubs de Colombiers, Espoir FC et le District fixée ce jour à 18h.

La rencontre, en accord avec les deux clubs se déroulera le lundi 06/06/22 à 20h. Compte-tenu de la luminosité actuelle, le match est maintenu à Colombiers.

Dossier classé.

Match n° 24520793 : Moncontour (1) – Croutelle (1) du 22/05/22

		Location terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Forfait sur recette	32,00 €
		Frais d'arbitrage	196,69 €
		Déplacement du club visiteur	51,00 €
Total des recettes	0,00 €	Total des dépenses	279,69 €
		Déficit	279,69 €

Sera prélevé au club recevant **139,85 €** Sera prélevé au club visiteur **88,84 €**



Match n° 24524606 : St Maurice Gençay (1) – Croutelle (1) du 28/05/22

		Location terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Forfait sur recette	32,00 €
		Frais d'arbitrage	207,91 €
		Déplacement du club visiteur	26,00 €
Total des recettes	0,00 €	Total des dépenses	265,91 €
		Déficit	269,91 €
Sera prélevé au club recevant	132,96 €	Sera prélevé au club visiteur	106,95 €

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : Finale le 11/06/20 à 17h

55	CROUTELLE (1)	D4E	COLOMBIERS (1)	D5B	
			ESPOIR FC (1)	D6	

Rappel : pour la finale, le club recevant doit fournir la tablette et le club visiteur doit prévoir un jeu de maillots de remplacement en cas de couleurs identiques.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 24520787 : ACG Foot Sud 86 (2) – Château Larcher (2) du 21/05/22

		Location terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Frais d'arbitrage	211,12 €
		Déplacement du club visiteur	33,00 €
Total des recettes	0,00 €	Total des dépenses	244,12 €
		Déficit	244,12 €
Sera prélevé au club recevant	122,06 €	Sera prélevé au club visiteur	89,06 €

Match n° 24524607 : Smarves Iteuil (2) - ACG Foot Sud 86 (2) du 28/05/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Smarves Iteuil (29/05/22 à 21h23)

1) Réserve inscrite au verso de la feuille de match : réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'ACG Foot Sud 86, pour le motif suivant : des joueurs du club d'ACG Foot Sud 86 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

2) Réclamation inscrite sur la confirmation de réserve : réclamation sur le nombre maximum de 3 joueurs ayant plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée et de la réclamation pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club d'ACG Foot Sud 86 a été informé par courriel de la réclamation, en a pris connaissance et n'avait pas de commentaire particulier à fournir (courriel du 001/06/22 à 11h58).

Considérant que le club d'ACG Foot Sud 86 fait partie du groupement de jeunes GJ Foot Sud 86.

Considérant, après vérification des licenciés du club d'ACG Foot Sud 86, que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique sont U19, Senior ou Vétéran et ne peuvent pas avoir participé aux matchs de l'équipe U17/18 évoluant en Départemental 2 poule B.

1) Considérant, après vérification de la feuille de match de Fleuré (1) – ACG Foot Sud 86 (1) en Coupe Louis David du 22/05/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.



2) Considérant après vérification des feuilles de match d'ACG Foot Sud 86 (1) évoluant en Départemental 2 poule B que seuls deux (2) joueurs Lucas DELAGE (16) et William SCHNEIDER (13) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure susnommée

Considérant que l'équipe **d'ACG Foot Sud 86 (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7.6.A du règlement du Challenge des Réserves.

Par ces motifs dit la réserve et la réclamation non fondées et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe d'ACG Foot Sud 86 (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve et réclamation (38€) seront débités au club de Smarves Iteuil.

Dossier classé.

		Location terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Frais d'arbitrage	150,98 €
		Déplacement du club visiteur	44,00 €
Total des recettes	0,00 €	Total des dépenses	194,98 €
		Déficit	194,98 €
Sera prélevé au club recevant	97,49 €	Sera prélevé au club visiteur	53,49 €

Match n° 24524608 : Vouneuil Béruges (2) - Biard (2) du 29/05/22

		Location terrain	0,00 €
Recette	0,00 €	Frais d'arbitrage	179,85 €
		Déplacement du club visiteur	9,00 €
Total des recettes	0,00 €	Total des dépenses	188,85 €
		Déficit	188,85 €
Sera prélevé au club recevant	94,43 €	Sera prélevé au club visiteur	85,42 €

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Thor TRUTON (30/05/22 à 15h06) signalant la blessure (auriculaire main droite) du joueur n° 7 M. Vincent SABOURIN de Biard.

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

CHALLENGE des RÉSERVES : Finale le 11/06/22 à 14h

75	ACG FOOT SUD 86 (2)	D3C	VOUNEUIL BERUGES (2)	D4E
----	---------------------	-----	----------------------	-----

Rappel : pour la finale, le club recevant doit fournir la tablette et le club visiteur doit prévoir un jeu de maillots de remplacement en cas de couleurs identiques.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 24524611 : Nalliers (2) - Colombiers (2) du 29/05/22

Courriel de confirmation de réserves du club de Nalliers (29/05/22 à 20h57)

Réserves non inscrites sur la feuille de match et donc transformées en réclamations.

1) Réclamation sur l'ensemble des joueurs du club de Colombiers (2) susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce week-end.



2) Réclamation sur l'ensemble des joueurs du club de Colombiers (2) susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs officiels en équipe supérieure le règlement n'en autorisant que 3.
La commission prend connaissance des réclamations pour les dire recevables.
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Colombiers a été informé par courriel des réclamations et a pris note de la réclamation en précisant avoir respecté le règlement (courriel du 30/05/22 à 14h09).

Considérant que le club de Colombiers ne fait pas partie d'un groupement de jeunes et n'a pas d'équipe U17/18 à son nom propre ou en entente.

1) Considérant, après vérification de la feuille de match de Colombiers (1) – Jardres (1) en Coupe Jolliet-Rousseau du 22/05/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

2) Considérant après vérification des feuilles de match de Colombiers (1) évoluant en Départemental 5 poule B que seuls deux (2) joueurs JESSY HERY (12) et ELIA PINHEIRO (11) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure susnommée.
Considérant que l'équipe **de Colombiers (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7.6.A du règlement du Challenge Marcel Renaudie.

Par ces motifs dit les réclamations non fondées et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Colombiers (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réclamations (38€) seront débités au club de Nalliers.

Dossier classé.

Courriel du club de Nalliers (29/05/22 à 21h05) signalant la blessure (épaule gauche) du joueur n° 1, licence n° 2544273551, M. Guillaume CHAUSSEBOURG.

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 12/06/22 à 15h

15	SMARVES ITEUIL (3)	E	COLOMBIERS (2)	B	
----	--------------------	---	----------------	---	--

Rappel : pour la finale, le club recevant doit fournir la tablette et le club visiteur doit prévoir un jeu de maillots de remplacement en cas de couleurs identiques.

CONSOLANTE du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 24524617 : Vallée du Salleron (2) – Coussay (2) du 29/05/22

Courriel du club de Coussay (28/05/22 à 10h58) informant du forfait de son équipe

Forfait de Coussay (2) (sans déplacement)

L'équipe de Vallée du Salleron (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Amende de 31€ au club de Coussay

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Pierre AUDIGUET (42.51€) sont à la charge du club de Coussay

CONSOLANTE du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 12/06/22 à 13h

9	VALLÉE DU SALLERON (2)	C	BRION ST SECONDIN (4)	D	
---	------------------------	---	-----------------------	---	--

Rappel : pour la finale, le club recevant doit fournir la tablette et le club visiteur doit prévoir un jeu de maillots de remplacement en cas de couleurs identiques.



CHALLENGE du POITOU

CHALLENGE DU POITOU à 11 : FINALE le 04/06/22 à Vasles

7	STADE POITEVIN (1)	D2	GATINAISE (1)	D3A	
---	--------------------	----	---------------	-----	--

Rappel : pour la finale, le club recevant doit fournir la tablette et le club visiteur doit prévoir un jeu de maillots de remplacement en cas de couleurs identiques.

CHAMPIONNAT FÉMININ - RÉUNION DE FIN DE SAISON et FINALES COUPE du POITOU à 8 – CHALLENGE du POITOU à 11

La réunion de fin de saison et les finales de la Coupe et du Challenge se dérouleront :

Le samedi 04 juin 2022 à Vasles (79)

Émargement à partir de 9h30

Début de la réunion à 10h.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Rencontres du 28/05/22

- Match n° 24524607 : Smarves Iteuil (2) – ACG Foot Sud 86 (2) en Challenge des Réserves

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 08 juin 2022 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Secrétaire, François PAIREMAURE



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 2 juin 2022
Procès-verbal n° 25

Président M. Philippe BARRITAU
Présent Mmes Emilie AURY (Réunion préparatoire du mardi), Sylvie TESSERAU,
Chantal PINTAULT MM. Christian SAVIGNY, Jean-Paul PINTAULT
Excusés Mmes Charlotte PADELEC et Sandrine VERMOND

Approbation du PV n° 24 sans modification

DATES DE FIN DE SAISON

Samedi 4 juin 2022, à Montamisé :

- Finale du Challenge DANSAC U13,
- Finale du Challenge U15
- Finale du Challenge U17/U18

Samedi 18 juin 2022, à Nieuil L'Espoir : - Journée Nationale des Débutants (U7-U9)

Samedi 2 juillet 2022, au District : - Réunion bilan de fin de saison U7-U9-U11

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

La publication des accessions et des rétrogradations ne sera communiquée qu'une fois après avoir reçu les rétrogradations officielles dans les compétitions jeunes de la Ligue.

U17/U18

Feuille de Match Informatisée

Match n°24308270 : Ozon (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en Départemental 1 du 28/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par l'arbitre de la rencontre.

Dossier en instance

Match n° 24308314 : Ligugé/Smarves-Iteuil/Fontaine le Comte (3) – Chasseneuil-St-Georges (1) en Départemental 2 poule B du 28/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application

Dossier classé

Forfait

Match n° 24308273 : Availles En Châtelleraut (1) – Jaunay Marigny (1) en Départemental 1 du 28/05/22

1^{er} forfait de Jaunay Marigny (1)
Amende de 10€ au club de Jaunay Marigny

Dossier classé



CHALLENGE U17/U18

Finale le samedi 4 juin 2022 à Montamisé à 17h

MATCH	EQUIPE RECEVANTE			EQUIPE VISITEUSE	
1	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1	CONTRE	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B

Un dossier d'organisation a été transmis aux clubs.
 Le GJ VVM Chauvigny, club recevant, doit prévoir la tablette pour la FMI et une feuille de match vierge.
 Les deux équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence.
 Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements.

U15

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24308532 : Jaunay Marigny (1) - Sèvres / Montamisé (1) en Départemental 1 du 28/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de connexion.

La commission rappelle qu'il n'y a besoin de la connexion internet que pour charger les données avant le match et pour transmettre la feuille de match à la fin.

Dossier classé

CHALLENGE U15

Finale le samedi 4 juin 2022 à Montamisé à 14h30

MATCH	EQUIPE RECEVANTE			EQUIPE VISITEUSE	
1	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	SO CHATELLERAULT (2)	D1

Un dossier d'organisation a été transmis au club.
 Le club de Poitiers 3 Cités, club recevant, doit prévoir la tablette pour la FMI et une feuille de match vierge.
 Les deux équipes doivent prévoir leur liste de licenciés avec leur numéro de licence
 Les clubs doivent respecter la couleur officielle de leurs équipements.

U13

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24325496 : Migne Auxances (1) – Sèvres/Montamisé (1) en Départemental 1 du 28/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis par l'arbitre de la rencontre.

Non présentation de la tablette

1^{er} avertissement au club de Migné-Auxances

Dossier classé

Match n° 24325542 : L'Envigne (1) – La Pallu/Cernay-St Genest (1) en Départemental 2 poule A du 28/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 juin 2022. **Dossier en instance**



Match n° 24325544 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/Asm (1) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 28/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 9 juin 2022. **Dossier en instance**

Match n°24325538 : Châtelleraut Portugais (1) – Beaumont St Cyr (1) en Départemental 2 poule A du 14/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par Châtelleraut Portugais.

Informations transmises par les clubs

Feuille de match complétée par la commission

Dossier classé

Match n°24325692 : Ozon (1) – Antoigné/Thuré/Cenon/Ingrandes (1) en Départemental 3 poule A du 07/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis.

Dernier rappel : La Commission redemande aux clubs à recevoir avant le jeudi 9 juin 2022, passé ce délai le match sera perdu par pénalité :

- le score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures
- le nom de l'arbitre et de ses assistants
- les remplacements et les éventuelles sanctions

Et rappelle à Ozon que le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI

Dossier en instance

Match n°24325695 : Châtelleraut Portugais (2) – Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/Asm (2) en Départemental 3 poule A du 14/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par Châtelleraut Portugais.

Informations transmises par le club de Loudun

Feuille de match établie par la commission

Dossier classé

Match n°24325752 : Migné Auxances (2) – Biard (1) en Départemental 3 poule C du 07/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue sans la composition de Biard. Rapport FMI transmis.

Informations transmises par le club de Biard

Feuille de match complétée par la commission

Dossier classé

Match n°24325786 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Vouneuil Béruges (1) en Départemental 3 poule D du 14/05/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par Vouneuil Béruges.

Dernier rappel : La Commission redemande aux clubs à recevoir avant le jeudi 9 juin 2022, passé ce délai le match sera perdu par pénalité :

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures
- le nom de l'arbitre et de ses assistants
- les remplacements et les éventuelles sanctions

Et rappelle à Poitiers Beaulieu FC que le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI

Dossier en instance



Forfait

Match n° 24325590 : Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1) – Valence en Poitou OC (1) en Départemental 2 poule B du 28/05/22

1^{er} forfait de Valence en Poitou OC (1)

Amende de 10€ au club de Valence en Poitou OC

Dossier classé

CHALLENGE DANSAC U13

Finale le samedi 4 juin 2022 à Montamisé à 9h

Qualifiés pour la Finale :

- Châtelleraut So (2)
- La Pallu/Cernay-St Genest (1)
- Poitiers 3 Cités (2)
- Migné-Auxances (2)

Un dossier d'organisation a été transmis au club.

U7-U9

Plateau du 20 mai 2022 :

Secteur 1 à Mirebeau : 3 clubs U6 U7 et 5 en U8 U9, 40 licenciés dont 1 féminine

Secteur 2 à Beaumont : 4 clubs en U6 U9, 73 licenciés dont 1 féminine
à Venduvre : 3 clubs en U6 U9, 74 licenciés dont 2 féminines

Secteur 5 à Poitiers 3 Cités : 2 clubs en U 6 U9, 33 licenciés
à Ligugé : 10 clubs en U6 U7 et 9 en U8 U9, 74 licenciés dont 2 féminines
1 feuille de licences manquante Fleuré

Secteur 8 à Verrières : 2 clubs en U6 U7 et 4 en U8 U9
Feuilles de licences manquantes dans les 2 catégories de Usson-L'Isle/Adriers

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12€

Match n°24308270 : Ozon (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en Départemental 1 du 28/05/22

Match n° 24325542 : L'Envigne (1) – La Pallu/Cernay-St Genest (1) en Départemental 2 poule A du 28/05/22

Match n° 24325544 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/Asm (1) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 28/05/22

Prochaine réunion, sur convocation
Le Président, Philippe Barritault



DOCUMENTS DIVERS

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



U17/U18 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1 (1X10) 10 équipes	Vient de régional (U16R1, U16R2, U15R2)	0	1	2	3	4	5	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Monte en régional (U18R2)	-2	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-3	-4	-5	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	2	2	2	
Départemental 2 (2X9) 18 équipes	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-2	-2	-2	Départemental 2 ?? équipes
	Vient de Départemental 1	2	3	4	3	4	5	

U15 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1 (1X10) 10 équipes	Vient de régional (U14R2)	0	1	2	3	4	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Monte en régional (U16R2)	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	4	4	
Départemental 2 (4x8) 32 équipes	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	Départemental 2 ?? équipes
	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-4	-4	



U13 - Accessions et rétrogradations à la fin de saison 2021 – 2022

Département 1 (1x10) 10 équipes	Monte en Régional (U14R2)	-1	Département 1 (1X10) 10 équipes
	Descend en Département 2	-3	
	Vient de Département 2	4	
Département 2 (2X10) 20 équipes	Monte en Département 1	-4	Département 2 (2X10) 20 équipes
	Vient de Département 1	3	
	Descend en Département 3	-6	
	Vient de Département 3	7	
Département 3 (3x8 + 3X7) 45 équipes	Vient de Département 2	6	Département 3 X équipes
	Monte en Département 2	-7	